

MINISTÈRE DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 9 Mars 1906

OFFICE NATIONAL
DU
COMMERCE EXTÉRIEUR
(Loi du 4 mars 1898)

3, rue Feydeau, 3



Cher Confiance,

M. d'Alameda Negreiros me a renvié un échantillon de « baume de San-Thomé ». L'étude de ce produit vient d'être terminée; il est très digne d'intérêt.

Pourriez-vous me dire si vous connaissez la plante productrice, et si votre musée en possède un échantillon complet qui puisse servir à la communication? Existe-t-il, dans les publications portugaises, quelques notes relatives aux procédés d'obtention de ce baume, à son usage local, au point de vue de l'abondance de l'arbre producteur dans l'île de S.T.?

Je vous envoie le résultat de mes essais sur l'Almeida.

Avec mes remerciements anticipés pour vos aimables et intéressantes réponses, l'assurance de mes très sincères sentiments,

F. Heime

Prof. Henriquez Dir. do Jardim Botânico
de Coimbra